

MARCHÉ PUBLIC À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)

FOURNITURE D'EAU EN BOUTEILLE POUR LE PERSONNEL

Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte (CSSM)

2026/011

Date limite de réception des offres : 10/08/2026 à 12h00 (heure de Paris)

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Table des matières

Article 1 – Objet et étendue de la consultation	2
Article 2 – Conditions de la consultation	2
2.1 Durée et montant du marché	2
2.2 Variantes et options	2
2.3 Délai de validité des offres.....	2
Article 3 – Présentation des candidatures et des offres	2
3.1 Pièces relatives à la candidature	2
3.2 Pièces relatives à l'offre	2
Article 4 – Modalités de remise des offres	3
Article 5 – Critères de sélection des offres	3
Article 6 – Renseignements complémentaires	3
Article 7 – Pièces constitutives du marché.....	4
Article 8 – Attribution et notification du marché	4
Article 9 – Voies de recours	4

Article 1 – Objet et étendue de la consultation

La présente consultation un marché à bons de commande passé selon la procédure adaptée (MAPA), en application des articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du Code de la commande publique, en vue de la conclusion d'un marché ayant pour objet la fourniture d'eau en bouteille destinée au personnel de la CSSM, soit un effectif de référence de 400 agents.

Le marché n'est pas alloti, la nature de la prestation (fourniture homogène et livraison unique par site) ne justifiant pas de découpage en lots.

Article 2 – Conditions de la consultation

2.1 Durée et montant du marché

Le marché est conclu pour une durée ferme de douze (12) mois, non reconductible, pour un montant estimatif maximal de 139 000 € HT, dans les conditions fixées par le Cahier des Clauses Particulières (CCP).

2.2 Variantes et options

Les variantes ne sont pas autorisées. Aucune option n'est prévue au marché.

2.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 3 – Présentation des candidatures et des offres

Chaque candidat devra produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

3.1 Pièces relatives à la candidature

- Lettre de candidature ou déclaration sur l'honneur (non-condamnation, régularité fiscale et sociale) ;
- Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (chiffre d'affaires des trois derniers exercices, moyens humains et matériels, références de fournitures similaires) ;
- Attestations d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

3.2 Pièces relatives à l'offre

- Un mémoire technique décrivant l'organisation de la fourniture, les modalités de livraison, les garanties de continuité d'approvisionnement et la gestion des palettes/emballages ;
- La fiche technique et le bulletin d'analyse de l'eau proposée, permettant d'apprécier son équivalence avec la qualité de référence définie au CCP ;
- L'acte d'engagement complété, daté et signé ;

Article 4 – Modalités de remise des offres

Conformément à l'article R. 2132-7 du CCP, les offres doivent être transmises par voie électronique via le profil acheteur :

Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Date et heure limite de dépôt : 10/08/2026 à 12h00 (heure de Paris)

Démarrage prévisionnel de l'exécution 01/09/2026

- Le dépôt électronique est obligatoire. Aucune offre papier, par télécopie ou par courriel ne sera acceptée.
- Il est fortement conseillé de ne pas attendre les dernières heures pour déposer l'offre afin de faire face à d'éventuels aléas techniques.
- Seule la date et l'heure de réception enregistrées par le profil acheteur font foi.
- En cas de difficultés techniques sur la plateforme, contacter immédiatement le support technique et le service acheteur.

Article 5 – Critères de sélection des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article L2152-1 du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres. Les offres sont classées en tenant compte des critères suivants avec leur pondération :

Critère	Pondération	Sous-critères d'appréciation
Prix des prestations	30 %	Prix total HT la plus économique
Qualité de l'eau proposée	40 %	Compositions de l'eau
Valeur technique et garanties de service	20 %	Moyens techniques et humains utilisés pour les livraisons, la capacité de stockage d'eau chez le titulaire
Valeurs environnementales et sociales	10 %	Utilisation de matériaux recyclables, réinsertion, travailleurs à mobilité réduite

Analyse du prix :

Elle s'effectuera sur le montant de l'offre par application de la formule suivante :

(Valeur de la meilleure offre/ valeur de l'offre analysée) x30

L'offre la moins-disant en dehors des offres anormalement basses sera mieux notée.

Analyse de la qualité de l'eau :

Pour la composition de l'eau, elle sera comparée par rapport à la quantité du résidu sec de l'eau ; moins il y en a, mieux c'est ; la bouteille qui contient le moins de résidu sec aura la meilleure note.

Valeur technique et garanties de service

La note est donnée en fonction des éléments contenus dans le mémoire technique et d'éventuelles annexes.

Valeurs environnementales et sociales

La note est donnée en fonction des éléments contenus dans le mémoire technique et d'éventuelles annexes.

Article 6 – Renseignements complémentaires

Toute demande de renseignement doit être formulée exclusivement par voie électronique via la messagerie du profil acheteur, au plus tard 8 jours avant la date limite. Aucune demande par téléphone ou par courriel direct ne sera traitée.

Les réponses aux questions sont publiées sur le profil acheteur et communiquées à l'ensemble des candidats ayant téléchargé le DCE, au plus tard [5] jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

Article 7 – Pièces constitutives du marché

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est constitué des pièces suivantes :

- Le présent Règlement de Consultation (RC) ;
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) ;
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes ;

Article 8 – Attribution et notification du marché

- Après classement des offres, le pouvoir adjudicateur informe tous les candidats du rejet de leur offre, en précisant les motifs du rejet et le nom de l'attributaire, dans le respect de l'article R. 2181-1 du CCP
- Un délai de stand-still de 11 jours calendaires
- Le marché prend effet à la date de sa notification au titulaire

Article 9 – Voies de recours

Le tribunal compétent pour connaître des recours le présent marché est le tribunal judiciaire de Saint Denis, Champ Fleuri 5 AVENUE ANDRE MALRAUX 97490 St Denis.